Allocation de solidarité aux personnes âgées

Résumé

Si vous disposez de faibles revenus, l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) est une allocation qui vous permet d'assurer un niveau minimum de ressources. Son montant dépend de vos ressources et de votre situation familiale (seul ou en couple).

Où s'adresser ?

Pour effectuer votre demande d'Aspa ou pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le CCAS de la Ville.

Quelle est la démarche à effectuer ?

Vous percevez une retraite versée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Vous devez effectuer votre demande d'Aspa auprès de la MSA. Le formulaire peut être téléchargé directement en ligne (onglet "documents"). Vous devez le compléter, y joindre les pièces justificatives demandées et l'envoyer par courrier à la MSA.

Vous percevez une retraite versée par la Sécurité sociale

Vous devez effectuer votre demande d'Aspa auprès de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav). Le formulaire peut être téléchargé directement en ligne (onglet "documents"). Vous devez le compléter, y joindre les pièces justificatives demandées et l'envoyer par courrier à la Cnav.

Les justificatifs à joindre au dossier

Vous devez présenter l’original ou fournir une photocopie lisible de :

- Votre dernier avis d’impôt sur le revenu et, si vous vivez en concubinage, une photocopie du dernier avis d’impôt de votre concubin ou, le cas échéant, de votre partenaire de PACS en cas de déclaration de revenus séparée.

- 2 justificatifs prouvant que vous résidez en France (métropole ou département d’outre-mer) tels que : quittances de loyer, factures d’eau, de gaz, d’électricité, de téléphone, attestation du Maire, etc... Sachez que nous serons amenés à contrôler régulièrement la réalité de votre résidence en France.

- Votre titre de séjour et/ou celui de votre conjoint(e), si vous résidez en France et si vous êtes ou votre conjoint de nationalité étrangère sauf si vous êtes ressortissant de l’Union européenne, de l’Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse.

Infos pratiques

Si vous n'avez pas le droit de percevoir une pension de retraite, vous pouvez retirer le formulaire de demande auprès du CCAS de la Ville.

Document(s)
Formulaire de demande d'Aspa auprès de la MSA
Formulaire de demande d'Aspa auprès de la Cnav
Liens utiles
En savoir plus sur service-public.fr
Trouver une agence MSA en Ile-de-France
Contact

CCAS
Tél. 01 30 90 41 20